DEC162679DR01

Décision portant nomination de Mme Céline GRACIA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8203 intitulée Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 nommant M. Luis MIR, directeur de l'unité UMR8203 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie-Recherche option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Céline GRACIA le 25 août 2016 par la Société de Radioprotection Progray;

Vu l'avis du CRHSCT le 18 octobre 2016.

DECIDE :

Article 1er: Nomination

Mme Céline GRACIA, IE2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 10 novembre 2016.

Article 2: Missions1

Mme Céline GRACIA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet 94800 Villejuif

^{1 [}Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3: Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Céline GRACIA** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 1er décembre 2016

Pour le Président du CNRS

L'Adjointe au Dél - de régional Anne de : spoile : DUVAL Le directeur de l'UMR8203 Luis MIR

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Visa de Alexander EGGERMONT, directeur général de l'IGR

Visa de Sylvie RETAILLEAU, présidente de l'Université Paris-Sud

Gwennelle VERSCHEURE

Direction Générale des Services